

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Commune de MIONNAY

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet (procédure de Modification simplifiée)
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet (procédure de Modification simplifiée)

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le Maire de MIONNAY
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie de Mionnay Place Alain Chapel 01390 Mionnay  04 72 26 20 20 mairie@mionnay.fr
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	La commune de MIONNAY est intégrée dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Dombes opposable depuis le 5 mars 2020.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p>La commune de MIONNAY dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération en date du 22/07/2011. Depuis cette date, le PLU a connu quelques évolutions notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>une modification N°1</b> du PLU approuvée par délibération en date du 08/07/2016</li> <li>- <b>une modification N°2</b> du PLU approuvée par délibération en date du 08/07/2016</li> <li>- <b>une modification simplifiée N°1</b> du PLU approuvée par délibération en date 01/12/2017</li> </ul> <p>Par arrêté en date du 23/06/2022 la commune de MIONNAY a décidé la mise en œuvre de la <b>modification simplifiée N°2</b> du PLU afin de faire évoluer de manière limitée le règlement écrit de la zone du PAE de la Dombes (1AUE) sur les points suivants :</p> <p><b>Article 1AU1</b> : modifier certaines destinations interdites</p> <p><b>Article 1AU2</b> : modifier certaines destinations autorisées sous conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration : ouverture à d'autres utilisateurs que ceux de la zone uniquement et ne pas limiter la surface des espaces de restauration.</li> <li>- Préciser ce qui est entendu par « activités commerciales autorisées à condition d'être liées à une activité de production ». Cette règle trop ouverte ne correspond pas aux attentes.</li> <li>-</li> </ul> <p><b>Article 1AUe10</b> : Offrir une plus grande marge de manœuvre aux activités hôtelières concernant la hauteur de leur bâtiment.</p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	2 115 habitants (INSEE 2018)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1 962 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	La répartition globale des surfaces de chaque zone st inchangée.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe à joindre</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Répartition actuelle des zones : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zones Urbaines : 116,1 ha</li> <li>- Zone à urbaniser : 64,7 ha</li> <li>- Zones agricoles : 945,9 ha</li> </ul>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
	- Zones naturelles) : 870,9 ha

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
<b>Annexe à joindre</b> : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)
Sans objet. Aucune modification n'est apportée au PADD.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
<b>Annexe à joindre</b> : arrêté prescrivant la procédure de modification
<p>Lors de l'élaboration du PLU, une zone 1AUE a été créée afin d'encadrer le développement du Parc d'activités Économiques de la Dombes (PAE) situé à la sortie autoroutière de l'A46 n°2.1 « péage de Mionnay ».</p> <p>Le développement de cette zone est porté par la Communauté de Communes de la Dombes compétente en matière de développement économique sur son territoire.</p> <p>Or, le programme d'aménagement de la zone a été largement approfondie depuis la création de la zone 1AUE et il apparaît nécessaire aujourd'hui de faire évoluer le règlement écrit sur certains points.</p>

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	Non

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	Oui		Le dossier sera notifié aux Personnes Publiques Associées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		Non	La modification fera l'objet d'une mise à disposition du public

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;lf=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;lf=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>		Non	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		Non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	Oui		Le schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée, approuvé le 3 décembre 2015, s'impose à la commune.

<b>3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...</b>			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	Oui		La Communauté de communes de la Dombes

<b>3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?</b> <b>Annexe(s) à joindre :</b> Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
La modification simplifiée porte sur le règlement de la zone 1AUE encadrant le PAE de la Dombes d'une surface de 28,9ha. Des plan se trouve dans l'additif au rapport de présentation.

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
À quel type de commune appartenez-vous ?	Mionnay est une commune de 2115 habitants, appartenant à la Communauté de communes de la Dombes. La commune est caractérisée comme « pôle de proximité avec gare » dans l'armature territoriale proposée par le SCoT de la Dombes.
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/</a>	Non concerné
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettrait-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
Le projet n'a aucune conséquence sur la consommation d'espace.	

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	<p>La zone 1AUE créée pour le développement économique sous la forme du PAE de la Dombes a été validée lors de l'élaboration du PLU. Elle répond aux demandes du SCOT et est portée par la CC de la Dombes.</p> <p>Le projet ne vient pas modifier la surface de cette zone mais précise seulement les conditions d'autorisation pour les restaurants/services qui n'auront plus de surface minimum par exemple ou la hauteur permise pour l'hôtel à bâtir.</p>
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	La surface de 28,9 ha de la zone 1AUE est inchangée, elle est déjà ouverte à l'urbanisation.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Sans objet.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Sans objet.
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Sans objet, cette zone est déjà ouverte
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	

<b>4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		Non	
Des espaces boisés ?		Non	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestières ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		Non	
Complétez si nécessaire			

<b>4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	Oui		Le territoire de la commune est concerné par 1 sites Natura 2000 : <ul style="list-style-type: none"> <li>« Site Natura 2000 de la Dombes ».</li> </ul> Le projet n'impact pas ce site.  Les incidences du projet sur ces espaces sont étudiées dans le paragraphe « Incidences sur l'environnement » due l'additif au rapport de présentation.
Un parc naturel national ou régional ?		Non	
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	Oui		Deux ZNIEFF sont répertoriées sur le territoire :  Une ZNIEFF de type 1 : « Étangs de la Dombes »  Une ZNIEFF de type 2 (0109) : « Ensemble formé par la Dombes des étangs et sa bordure orientale forestière ».  Le site du PAE est en partie concerné par la ZNIEFF de type 2. Toutefois, les modifications proposées ne viennent en aucun cas modifier l'impact du projet de PAE par rapport à la sensibilité du territoire
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		Non	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	Oui		Les zones humides sont aujourd'hui préservées par le SDAGE Rhône-Méditerranée.  Le portail des zones humides Auvergne Rhône-Alpes identifie des

<b>4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
			zones humides sur le territoire mais aucune sur le site du projet.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? <a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a> <a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a> <a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a>		Non	
Complétez si nécessaire			
Il est à noter que la modification n'a pas vocation à réduire une zone agricole ou naturelle et forestière.			

<b>4.4 Continuités écologiques</b>			
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui		Le SCoT de la Dombes aborde et protège les continuités écologiques.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>			Le SRCE Rhône-Alpes adopté par délibération du Conseil régional en date du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral en date du 16 juillet 2014.  Le SCRE identifie sur la commune principalement un enjeu de maintien des liaisons et/ou restauration entre les grands ensembles naturels et agricoles ainsi que de maintien et/ou restauration d'une trame verte et bleu fonctionnelle dans le secteur à dominante agricole.  Le projet n'a aucune conséquence sur les continuités écologiques.
<b>4.5 Paysage, patrimoine bâti</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>			Sans objet.

<b>4.5 Paysage, patrimoine bâti</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site inscrit ou projet de site inscrit ? <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>			Sans objet.
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?			Sans objet
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>			Sans objet.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		Non	Atlas des Paysages de l'Ain : Les Plaines de Bresse (CAUE de l'Ain).
Complétez si nécessaire :			
<p>A l'Ouest de l'actuelle halte ferroviaire se trouve l'ancienne chartreuse de Poleteins. Fondée en 1238 par Marguerite de Bâgé, elle fonctionna jusqu'au XVe siècle. Dans les dernières années d'Ancien Régime, elle servait essentiellement de domaine de rapport aux Chartreux de Lyon. Aujourd'hui, elle n'est plus guère qu'une belle maison de campagne ; à part le volume des bâtiments, il ne reste plus rien de la maison religieuse dont la chapelle subsistait encore il y a un siècle.</p> <p>Il n'y a pas de co-visibilité entre le site et le PAE de la Dombes, le projet de modification n'aura donc pas d'impact.</p> <p>Le PAE se trouve entre l'A46 à l'Est et un boisement qui sera préservé à l'Ouest. Le projet n'aura pas d'impact particulier sur le paysage.</p>			

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	Oui		La présente modification ne modifie pas les besoins en eau potable.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-">http://assainissement.developpement-</a>	Oui		La présente modification ne modifie pas les besoins en terme d'assainissement.

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
durable.gouv.fr/			
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	Oui		La présente modification ne modifie pas les conditions de gestion des eaux pluviales prévues dans le PAE.
Complétez si nécessaire			
<b>4.7 Sols et sous-sol</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		Non	
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;c arte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;c arte=</a>		Non	Le site Géorisques localise 4 anciens sites pollués sur la commune mais aucun sur le site du PAE.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Non	
Complétez si nécessaire			

<b>4.8 Risques et nuisances</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		Non	Un risque de coulée de boue existe mais pas sur le site du projet.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		Non	
Nuisances ?	Oui		Nuisances sonores liées à l'A46
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		Non	Nuisances sonores de catégorie 1 liées à l'A46. Le projet ne vient pas aggraver la confrontation de population à cette nuisance.
Complétez si nécessaire			

<b>4.9 Air, énergie, climat</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	Oui		Bus et trains - Sans objet
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	Sans objet
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		Non	Sans objet
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Non	Sans objet
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

<p><b>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;</li> <li>– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)</li> </ul>		
Coordonnées de la personne à contacter	<p>Mme JULLIEN Séverine - DGS - 04 72 26 20 20 dgs@mionnay.fr</p> <p>Mme DELY – Atelier du Triangle : <a href="mailto:atelier.triangle@wanadoo.fr">atelier.triangle@wanadoo.fr</a></p>	Oui
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	Non concerné
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	Non concerné
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	Non concerné
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	Non concerné
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Oui Arrêté du Maire

		prescrivant la procédure
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	Dossier de modification simplifiée N°2 du PLU
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	Oui PADD

<b>6. Signature du demandeur (personne publique responsable)</b>	
Date : Lieu : Mionnay	Monsieur le Maire Henri CORMORECHE

## ANNEXE 1                      Contacts

<b>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</b> <b>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Mme DELY – Atelier du Triangle : <a href="mailto:atelier.triangle@wanadoo.fr">atelier.triangle@wanadoo.fr</a>
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Mme JULLIEN Séverine - DGS - 04 72 26 20 20 dgs@mionnay.fr